



MUNICIPALITÉ
DE
CHAVANNES-LE-CHÊNE

Préavis no 02 / 2024

**Rapport au Conseil Général de Chavannes-le-Chêne
Concernant une demande de crédit CHF 25'000.00 pour la pose
de panneaux photovoltaïques sur la station d'épuration.**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

L'idée de la pose de panneaux photovoltaïques sur la station d'épuration a été renforcée en constatant que la facture d'électricité CHF 6'868.00 pour l'année 2023, a considérablement augmenté par rapport aux précédentes années.

La station d'épuration est l'un des plus gros consommateurs électriques de la commune. D'après les analyses effectuées, il en ressort que son exposition est favorable et de ce fait, la pose de panneaux photovoltaïques prend donc tout son sens.

La Municipalité a étudié deux offres :

1. L'entreprise Joye à Cugy FR - CHF 26'111.00
2. L'entreprise Energie-Service à Chêne-Paquier - CHF 19'770.00

Les deux offres comprennent 32 panneaux, soit 16 panneaux sur chaque pan de toit. A ces devis il faut ajouter la plus-value de l'entreprise Aubert électricité de CHF 2'525.00.

Dans sa séance du 23 avril 2024, la Municipalité a donc décidé de travailler avec l'entreprise Energie-Service.

En conclusion, la pose des panneaux nous coûterait CHF **22'295.00**. Cependant des subventions fédérales (PRONOVO) nous seront versées à hauteur de CHF **5'228.00**.

Au prix actuel de l'électricité, une économie d'environ CHF **3'000.00** serait faite chaque année sur la facture de la Romande Energie.

Après calcul, cet investissement serait amorti sur environ 6 ans.

Financement

Montant total demandé incluant divers et imprévus CHF **25'000.00**

La dépense sera imputée au compte du bilan no 9141.2 épuration et le financement se fera par la trésorerie courante.

L'amortissement comptable se fera par le fonds de réserve bâtiments.

Vu ce qui précède, la municipalité vous invite, Monsieur le Président, Mesdames & Messieurs les Conseillers, à voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE CHAVANNES-LE-CHÊNE

- Vu le préavis municipal no 02 / 2024 du 30.04.2024
- Entendu le rapport de la commission de gestion
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour

DÉCIDE

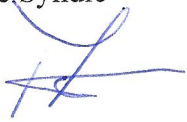
Art. 1 : D'autoriser la municipalité à procéder à la pose de panneaux photovoltaïques sur le toit de la station d'épuration pour un montant de **CHF 25'000** (vingt-cinq mille)

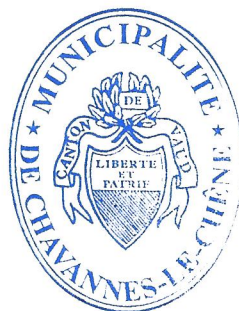
Art. 2 : de lui accorder à cet effet un crédit de **CHF 25'000** (vingt-cinq mille)

Adopté par la Municipalité en séance du 30.04.2024

Au nom de la Municipalité

Le Syndic


François Marmier



La Secrétaire


Martine Leuba